



Communiqué de presse

Rapport annuel 2022 de l'Observatoire SMACL : « Le taux de mise en cause pénale des élus locaux reste marginal. »

31 janvier 2023

Chaque année, l'Observatoire SMACL fait le point sur le risque pénal des élus locaux, des fonctionnaires territoriaux, des collectivités territoriales et établissements publics locaux.

Son rapport 2022 dresse le bilan de 27 années d'observation du contentieux pénal. Il donne un cadrage statistique consolidé de la mandature 2014-2020 et livre les premières estimations sur la mandature 2020-2026. Il présente également la jurisprudence répressive concernant les acteurs publics locaux **du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 avec un zoom sur l'ensemble des motifs de poursuites.**

Cette nouvelle édition présente les regards croisés d'une avocate et d'une référente déontologue-laïcité-alerte et d'une cadre territoriale sur les **20 ans de la notion de harcèlement moral**. Les atteintes à la dignité (dont le harcèlement moral fait partie) constituent le **3^{ème} motif de poursuites** des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux.

Le rapport annuel de l'Observatoire SMACL dévoile **la complexité des situations et de certaines incriminations** qui peuvent donner des sueurs froides aux acteurs publics locaux. Il permet de **nuancer le débat sur la probité des élus locaux à son juste niveau** : toutes infractions confondues, **le taux de mise en cause pénale des élus locaux est inférieur à 0,342 %.**

Un chiffre à mesurer, toutes les procédures ne se traduisant pas obligatoirement par une déclaration de culpabilité. En effet, le taux moyen de condamnation des élus locaux poursuivis est de **39,7 %**, soit **6 élus poursuivis sur 10 qui bénéficient d'une décision qui leur est favorable**. Une tendance qui pourrait se résumer en cinq mots : **« Poursuite ne vaut pas condamnation »**. D'autant que Les premières données disponibles en 2021 et 2022 semblent indiquer une **baisse des procédures engagées contre les élus locaux pour la mandature 2020-2026**. Ces chiffres doivent être consolidés, mais s'ils se confirment, ce serait la première fois depuis 1995 qu'une baisse des poursuites serait constatée entre deux mandatures.



OBS'
SMACL

Contacts presse :

Marina TELLIER
m-tellier@smacl.fr - 05 49 34 29 18

Simon VUILLEMIN
simon.vuillemin@maif.fr – 06 11 44 61 78

Probité et honneur : en tête des motifs de poursuites pour les élus locaux sur la dernière mandature (2014-2020)

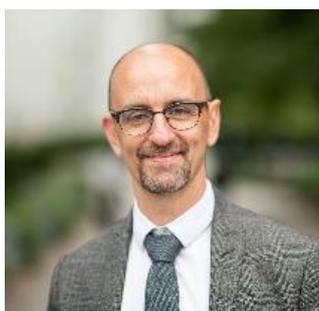
→ Sur la mandature 2014-2020, le **podium des infractions imputées aux élus locaux** est constitué par :

- **37,6 %**
les manquements au devoir de probité (corruption, favoritisme, prise illégale d'intérêt...);
- **27,6 %**
les atteintes à l'honneur (diffamation et dénonciation calomnieuse...);
- **17,8 %**
les atteintes à la dignité (harcèlement moral, injures, discriminations...).

Probité et dignité : en tête des motifs de poursuites pour les fonctionnaires territoriaux sur la dernière mandature (2014-2020)

→ Sur cette même période, le **podium des infractions imputées aux fonctionnaires territoriaux** est constitué par :

- **44,9 %**
les manquements au devoir de probité (corruption, favoritisme, prise illégale d'intérêt...);
- **14,4 %**
les atteintes à la dignité (harcèlement moral, injures, discriminations...);
- **11,6 %**
les violences sexuelles (agression, viol, voyeurisme, harcèlement sexuel...).



"D'après nos premières estimations, même si elles restent encore fragiles, cette diminution devrait se confirmer au cours de cette mandature avec environ 1 600 élus poursuivis sur la période 2020-2026, contre 1 979 cas recensés sur 2014-2020."

Luc Brunet, responsable de l'Observatoire SMACL

OBS'
SMACL

Contacts presse :

Marina TELLIER
m-tellier@smacl.fr - 05 49 34 29 18

Simon VUILLEMIN
simon.vuillemin@maif.fr – 06 11 44 61 78

À PROPOS DE

L'OBSERVATOIRE SMACL

Créé en partenariat avec des associations d'élus locaux et de fonctionnaires territoriaux, l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale et associative est **un outil de prévention et d'analyse reconnu par les acteurs publics**. Il apporte une veille juridique et réglementaire précieuse aux assurés des entités SMACL Assurances et SMACL Assurances SA (filiale du groupe MAIF).

Engagé à soutenir les associations partenaires, les élus locaux, les fonctionnaires territoriaux et les responsables associatifs dans leurs missions quotidiennes, il anime également des journées de formation et d'information tout au long de l'année.

Au service de l'intérêt général, il véhicule ainsi les valeurs de responsabilité, de solidarité et d'écoute portées par SMACL Assurances et le Groupe MAIF.

Seul organisme en France à étudier et à construire une représentation du risque pénal de la vie publique locale, l'Observatoire SMACL publie chaque année un rapport complet sur le sujet. Particulièrement actif sur les réseaux sociaux, il est aujourd'hui une source d'informations incontournable pour nos assurés et pour les médias.



SMACL ASSURANCES

SMACL Assurances accompagne, depuis près de 50 ans, les collectivités et les territoires.

Créée par et pour les élus locaux, SMACL Assurances est un assureur solidaire et engagé.

Au fil des années, elle a construit une relation authentique avec ses sociétaires, fondée sur la confiance, la responsabilité et l'écoute.

Parce qu'ils sont tous différents, accompagner les territoires est un défi quotidien qui nécessite une parfaite connaissance de leur réalité économique, sociale et environnementale.

SMACL Assurances a donc développé des produits et des offres sur mesure, parfaitement calibrés aux besoins de ses assurés, qu'il s'agisse de collectivités, d'associations ou, plus récemment, d'entreprises locales.

Forgée dans le creuset du mutualisme, SMACL Assurances a rejoint le Groupe MAIF. Elle lui apporte sa proximité avec les territoires, ses offres compétitives et son expertise au service des acteurs publics et économiques locaux.



Contacts presse :

Marina TELLIER
m-tellier@smacl.fr - 05 49 34 29 18

Simon VUILLEMIN
simon.vuillemin@maif.fr – 06 11 44 61 78